

Conseillers en exercice : 88

Votants :

- Délibérations c01-12-2018 à c13-12-2018: 78
- Délibérations c14-12-2018 à c15Bis-12-2018: 79
- Délibérations c016-12-2018 à c56-12-2018: 81
- Délibération c57-12-2018: 80
- Délibérations c58-12-2018 à c61Bis-12-2018: 79
- Délibérations c62-12-2018 à c83-12-2018: 78
- Délibérations c84-12-2018 à c88-12-2018: 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :

Le 30 /11/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 11/12/2018

Mise en ligne du Compte-Rendu Sommaire :

le /12/2018

PROCES-VERBAL CONSEIL DU LUNDI 10 DECEMBRE 2018

Titulaires présents :

Jacques BILLY, Sophia MARC, Serge MORIN jusqu'à la délibération c83-12-2018, Marcel MOINARD, Michel PANIER, Jean BOULAIS jusqu'à la délibération c34-12-2018, Patrick THOMAS, Jean-Luc CLISSON, Alain LECOINTE, Charles-Antoine CHAVIER, Claire RICHECOEUR, Michel SIMON, Thierry DEVAUTOUR, Véronique HENIN-FERRER, Stéphanie DELGUTTE, Dany MICHAUD, Alain CHAUFFIER jusqu'à la délibération c37-12-2018, Gérard EPOULET, Florent JARRIAULT, Jean-Pierre MIGAULT, Gérard LABORDERIE, Philippe MAUFFREY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Yamina BOUDAHMANI, Jean-Romée CHARBONNEAU jusqu'à la délibération c61Bis-12-2018, Luc DELAGARDE, Fabrice DESCAMPS, Romain DUPEYROU jusqu'à la délibération c53-12-2018, Christine HYPEAU, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Elmano MARTINS, Josiane METAYER, Marie-Paule MILLASSEAU, Rose-Marie NIETO à partir de la délibération c16-12-2018, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Yvonne VACKER, Jean-Claude FRADIN, Adrien PROUST, Jean-François SALANON, Michel VEDIE jusqu'à la délibération c56-12-2018, Claude ROULLEAU, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Bruno JUGÉ, Alain LIAIGRE, Dany BREMAUD, Jean-Martial FREDON jusqu'à la délibération c57-12-2018, Christian BREMAUD, Elisabeth MAILLARD, René PACAULT, Michel HALGAN, Didier DAVID à partir de la délibération c14-12-2018, Anne BAUDOUIN, Stéphane PIERRON.

Titulaire absent suppléé :

Daniel BAUDOUIN représenté par Anne-Marie PROUST.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD a donné pouvoir à Claire RICHECOEUR, Carole BRUNETEAU a donné pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christelle CHASSAGNE a donné pouvoir à Christine HYPEAU, Marie-Chantal GARENNE a donné pouvoir à Dominique SIX, Alain GRIPPON a donné pouvoir à Marc THEBAULT, Anne-Lydie HOLTZ a donné pouvoir à Rose-Marie NIETO à partir de la délibération c16-12-2018, Agnès JARRY a donné pouvoir à Yamina BOUDAHMANI, Dominique JEUFFRAULT a donné pouvoir à Eric PERSAIS, Simon LAPLACE a donné pouvoir à Florent SIMMONET, Jacqueline LEFEVRE a donné pouvoir à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cécilia SAN-MARTIN a donné pouvoir à Alain BAUDIN, Sophie BROSSARD a donné pouvoir à Jean-Pierre MIGAULT, Rabah LAICHOURE a donné pouvoir à Michel HALGAN, Jean-Michel BEAUDIC a donné pouvoir à Christian BREMAUD,

Jean BOULAIS a donné pouvoir à Dany BREMAUD à partir de la délibération c35-12-2018, Alain CHAUFFIER a donné pouvoir à Florent JARRIAULT à partir de la délibération c38-12-2018, Romain DUPEYROU a donné pouvoir à Michel PAILLEY à partir de la délibération c54-12-2018.

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Pascal DUFORESTEL, Isabelle GODEAU, Nathalie SEGUIN, Gérard GIBault (décédé), Céline VALEZE, Robert GOUSSEAU.

Présidents de séance : Jérôme BALOGÉ.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI.

Le quorum étant constaté, le Président Jérôme BALOGÉ ouvre la séance, à 17 H 00, à NIORT - Centre de Rencontre, salle du Restaurant.

C- 1-12-2018

ADMINISTRATION GENERALE, JURIDIQUE - REPRESENTATION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – MODIFICATIONS (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Procède aux désignations mentionnées ci-dessous afin que les membres désignés puissent siéger au sein de la commission de suivi de site de la société SIGAP Ouest et du Syndicat pour la restauration du Lambon et de ses affluents (SYRLA) :
 - Au titre du collège « Elus des Collectivités Territoriales » :
 - Titulaire : Monsieur Claude ROULLEAU
 - Suppléant : Monsieur Marc THEBAULT
 - Au sein du SYRLA :
 - Titulaire : Monsieur Jacques TAPIN

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 2-12-2018

ADMINISTRATION GENERALE, JURIDIQUE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Prend acte de la présentation du Rapport 2017 sur la situation en matière d'égalité hommes-femmes préalablement aux débats sur le projet de Budget 2019 de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

C- 3-12-2018

DIRECTION GENERALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 ET 2018-2020 - AVENANT N°1 AUX DEUX REGLEMENTS (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Adopte l'avenant n°1 au règlement du PACT 2016-2020 première génération,
- Adopte l'avenant n°1 au règlement du PACT 2018-2020 deuxième génération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 4-12-2018

DIRECTION GENERALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 ET 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BESSINES POUR SON PROJET DE REHABILITATION DES BATIMENTS COMMUNAUX (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 33 047,55 € au titre du PACT 2016-2018 à la commune de BESSINES,
- Attribue une subvention de 56 118 € au titre du PACT 2018-2020 à la commune de BESSINES,
- Autorise le Président à signer la convention et les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 5-12-2018

DIRECTION GENERALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 ET 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE D'EPANNES POUR SON PROJET DE SECURISATION ET AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE L'AGGLOMERATION (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 37 529 € au titre du PACT 2016-2018 à la commune d'EPANNES,
- Attribue une subvention de 37 174 € au titre du PACT 2018-2020 à la commune d'EPANNES,
- Autorise le Président à signer la convention et les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 6-12-2018

DIRECTION GENERALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 ET 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-REMY POUR SON PROJET D'AMENAGEMENT RUE DE COULON (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 14 931,84 € au titre du PACT 2016-2018 à la commune de SAINT-REMY,
- Attribue une subvention de 45 761 € au titre du PACT 2018-2020 à la commune de SAINT-REMY,
- Autorise le Président à signer la convention et les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 7-12-2018

DIRECTION GENERALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON POUR SON PROJET D'ACCESSIBILITE DE LA SALLE DES FETES (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 11 246,93 € au titre du PACT à la commune de MAUZE-SUR-LE-MIGNON,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 6 du règlement du PACT et les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 8-12-2018

DIRECTION GENERALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON POUR SON PROJET D'ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 23 000 € au titre du PACT à la commune de MAUZE-SUR-LE-MIGNON,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 6 du règlement du PACT et les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 9-12-2018

DIRECTION GENERALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON POUR SON PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC - MISE AUX NORMES (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 6 750 € au titre du PACT à la commune de MAUZE-SUR-LE-MIGNON,

- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 6 du règlement du PACT et les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 10-12-2018

DIRECTION GENERALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON POUR SON PROJET DE CREATION D'UN PARKING (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 6 866 € au titre du PACT à la commune de MAUZE-SUR-LE-MIGNON,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 6 du règlement du PACT et les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 11-12-2018

DIRECTION GENERALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON POUR SON PROJET D'ISOLATION DU RESTAURANT SCOLAIRE (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 30 989,73 € au titre du PACT à la commune de MAUZE-SUR-LE-MIGNON,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 6 du règlement du PACT et les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 12-12-2018

DIRECTION GENERALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE NIORT POUR SON PROJET DE REAMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 167 269 € au titre du PACT à la commune de NIORT,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 6 du règlement du PACT et les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 13-12-2018

DIRECTION GENERALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE NIORT POUR SON PROJET RENOUVEAU DU PASSAGE DU COMMERCE (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 86 000 € au titre du PACT à la Commune de NIORT,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 6 du règlement du PACT et les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 14-12-2018

DIRECTION GENERALE - COMMUNICATION SUR L'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (M. JEAN BOULAIS)

Le conseil :

- Prend acte de la communication de l'avancement du schéma de mutualisation à travers le rapport joint en annexe à la présente délibération.

C- 15-12-2018

DEVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITE - RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE (MME DANY BREMAUD)

Le conseil :

- Prend acte du Rapport Développement Durable 2018 annexé à la présente.

C-15Bis-12-2018

FINANCES ET FISCALITE - ALLOCATION D'ATTRIBUTION COMMUNAUTAIRE DEFINITIVE 2018 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte les montants définitifs des attributions communautaires pour l'année 2018, conformément au rapport de la CLETC du 1er octobre 2018 et au tableau ci-annexé (Annexe 1).
Les régularisations s'effectueront sur le versement des AC du mois de décembre 2018. Pour les communes ayant bénéficié d'un versement unique, une réduction du mandat émis sera effectuée.

ATTRIBUTIONS COMMUNAUTAIRES DEFINITIVES
2018 Après CLETC du 01/10/2018

	Attributions communales prévisionnelles ajustées pour 2018 Délibération du 09/04/2018	Transfert Complexe Sportif de la Venise Verte (RTE des Communautés de Néaumur 2018)	Transfert Compétence GEMAPI (Par 2018)	Proposition Attributions communales définitives pour 2018
AIFFRES	230 854		-10 624	220 270
AMURE	12 535		-906	11 633
ARCAIS	24 757		-3 115	21 642
BEAUVOIR SUR NIORT	362 831		-3 481	359 350
BESIMES	182 512		-4 956	177 556
BOURDET (La)	17 081		-2 335	14 746
BRULAIN	93 758		-2 653	91 105
CHAURAY	3 995 806		-5 929	3 989 877
COULON	47 536		-5 012	42 524
ECHIRE	132 905		-4 903	128 002
EPANNES	28 121		-3 264	24 857
FORS	299 540		-3 869	295 671
LA FOYE MONJAULT	107 746		-1 719	106 027
FRONTENAY ROHAN ROHAN	185 155		-11 135	174 020
GERMOND ROUVRE	39 731		-2 094	37 637
GRANZAY-GRIPT	623 902		-5 521	618 381
JUSCORPS	54 227		-1 796	52 431
MAGNE	137 630		-6 803	130 827
MARIGNY	166 704		-4 411	162 293
MALZE SUR LE MIGNON	518 181		-9 130	509 051
NIORT	14 637 316	-725 471	-116 553	13 855 295
PLAINE-D'ARGENSON	167 747		-4 095	163 652
PRAHEGQ	324 081		-5 750	318 331
PREJRE	7 000		-785	6 215
PRIN DEYRANCON	114 574		-3 317	111 257
ROCHENARD (La)	13 047		-1 058	11 989
SAINTE GELAIS	135 163		-2 742	132 421
SAINTE GEORGES DE REX	22 409		-1 208	21 201
SAINTE HILAIRE LA PALUD	134 610		-6 051	128 559
SAINTE MARTIN DE BERNEGON	101 086		-1 535	99 551
SAINTE MAXIRE	63 287		-2 182	61 105
SAINTE REMY	24 696		-752	23 944
SAINTE ROMANS DES CHAMPS	23 123		-438	22 685
SAINTE SYMPHOREN	362 963		-7 012	355 951
SANSAIS	13 403		-2 374	11 029
SCHEGQ	16 456		-1 122	15 334
THORIGNY SUR LE MIGNON	5 674		-1 584	4 090
USSEAU	37 895		-5 047	32 848
VALLANS	42 155		-2 900	39 255
VANNEAU (RLEAU (La)	274 606		-2 897	271 709
VILLIERS EN PLAINE	34 957		-1 295	33 662
VOUILLE	108 284		-3 615	104 669
TOTAL	21 634 200	-725 471	-24 106	21 384 623

- Montants des AC attribués à l'Euro le plus proche

Adopte : MAJORITE
POUR 57
CONTRE 20
ABSTENTIONS 2
NON PARTICIPE 0

C-16-12-2018

FINANCES ET FISCALITE - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Approuve la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport présenté.

Adopte : UNANIMITE
POUR 81
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C-17-12-2018

FINANCES ET FISCALITE - AUTORISATION DE LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Autorise l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 avant le vote du budget primitif 2019 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2018 hors remboursement de la dette,
- Autorise l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 afférentes aux autorisations de programme dans la limite des crédits prévisionnels adoptés dans les délibérations de cadrage des autorisations de programme (n°C27-06-2018 et n°C40-11-2018).

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	80
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1
	NON PARTICIPE	0

C-18-12-2018

FINANCES ET FISCALITE - GARANTIE D'EMPRUNT AU TITRE DU PLH 2016-2021 - PRET D'UN MONTANT DE 458 436 EUROS A IMMOBILIERE ATLANTIQUE AMENAGEMENT POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 7 LOGEMENTS A CHAURAY LOTISSEMENT LA CORCIALE (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Délibère sur les conditions suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Niortais accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 458 436 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°89207, constitué de 4 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 19-12-2018

FINANCES ET FISCALITE - GARANTIE D'EMPRUNT AU TITRE DU PLH 2016-2021 - PRET D'UN MONTANT DE 616 000 EUROS A HABITAT SUD DEUX-SEVRES POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION EN VEFA DE 7 LOGEMENTS A ECHIRE OPERATION FIEF COUTANT (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Délibère sur les conditions suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Niortais accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 616 000 euros souscrit par Habitat Sud-Deux-Sèvres, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce Prêt constitué de 4 Lignes de Prêt est destiné à financer l'opération en VEFA de 7 logements situés Fief Coutant à Echiré

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Montant :	PLAI 194 000 euros
Durée totale :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0,20 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt : Montant :	PLAI foncier 72 000 euros
Durée totale :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0,20 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt : Montant :	PLUS 256 000 euros
Durée totale :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt : Montant :	PLUS foncier 94 000 euros
Durée totale :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 81
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C- 20-12-2018

FINANCES ET FISCALITE - GARANTIE D'EMPRUNT AU TITRE DU PLH 2016-2021 - PRET D'UN MONTANT DE 548 129 EUROS A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE ET ECONOMIQUE POUR LA REHABILITATION DE 32 LOGEMENTS A NIORT OPERATION BRIZEAUX 2 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Délibère sur les conditions suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Niortais accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 548 129 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°88943, constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 21-12-2018

FINANCES ET FISCALITE - GARANTIE D'EMPRUNT AU TITRE DU PLH 2016-2021 - PRET A HABITAT SUD DEUX-SEVRES D'UN MONTANT DE 1 830 000 EUROS POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE REHABILITATION DE 164 LOGEMENTS SOCIAUX A NIORT OPERATION 1, 2, 3 ET 4 SQUARE DE MAINTENON (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Délibère sur les conditions suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Niortais accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 830 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°89203, constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de

discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 22-12-2018

FINANCES ET FISCALITE - GARANTIE D'EMPRUNT AU TITRE DU PLH 2016-2021 - PRET D'UN MONTANT DE 277 000 EUROS A HABITAT SUD DEUX-SEVRES POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION EN VEFA DE 3 LOGEMENTS A SAINT-MAXIRE OPERATION MORINIERE II (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Délibère sur les conditions suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Niortais accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 277 000 euros souscrit par Habitat Sud-Deux-Sèvres, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de 4 Lignes de Prêt est destiné à financer l'opération de construction de 3 logements sociaux située Morinière II à Saint- Maxire

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLAI
Montant :	74 000 euros
Durée totale :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0,20 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt : Montant :	PLAI foncier 20 000 euros
Durée totale :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0,20 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt : Montant :	PLUS 144 000 euros
Durée totale :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt : Montant :	PLUS foncier 39 000 euros
Durée totale :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 23-12-2018

FINANCES ET FISCALITE - SORTIE DE L'ACTIF DES BIENS DE FAIBLE VALEUR (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Autorise la sortie de l'actif des biens de faible valeur, acquis en 2016 et intégralement amortis en 2017, par opération d'ordre non budgétaire dont les montants sont récapitulés dans le tableau ci-dessous et détaillés en annexe à la présente délibération :

BUDGET	TOTAL AMORTI AU 31/12/2017
Principal	363 550,48 €
Immobilier d'entreprises	3 148,48 €
Activités assujetties à TVA	587,00 €

Adopte : UNANIMITE
POUR 81
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C- 24-12-2018

GESTION DES DECHETS - ACTUALISATION DES TARIFS DES PRESTATIONS POUR L'ANNEE 2019 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte les tarifs des prestations à compter du 1er janvier 2019, comme présentés dans le tableau ci-dessous.

SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

PRESTATIONS	Pour mémoire Rappel des tarifs 2018	Montants tarifs à compter du 1er janvier 2019
A- CONTENEUR À DÉCHETS ET ENCOMBRANTS		
Inclus carburant et personnel, ainsi que le transport des déchets non recyclables		
A.1- Mise à disposition sans pose et dépose		
A.1.1- Conteneur 1,2 m ³	118,70 €	118,70 €
A.1.2- Conteneur 300l	192,90 €	192,90 €
A.2- Plus-Tax (tarif unitaire de gestion régionale)	245,90 €	245,90 €
B- CONTENEUR À VERRE, DU PAPIER-CARTON DES PROFESSIONNELS		
B.1- Pose et dépose d'un conteneur verre		
B.1.1- Récupérer, peser et déposer d'un conteneur verre	40,00 €	40,00 €
B.1.2- Récupérer, peser et déposer d'un conteneur verre	20,00 €	20,00 €
B.2- Collecte des cartons des professionnels (moins de 12m ³)		
B.2.1- Récupérer, peser et déposer de la terre	80,00 €	80,00 €
B.2.2- Récupérer, peser et déposer de la terre	40,00 €	40,00 €
B.3- Collecte des cartons des professionnels (moins de 12m ³)		
B.3.1- Récupérer, peser et déposer de la terre	40,00 €	40,00 €
B.3.2- Récupérer, peser et déposer de la terre	20,00 €	20,00 €
B.4- Collecte des cartons des professionnels (moins de 12m ³)	20,00 €	20,00 €
C- TRI-SEPARATION DES DÉCHETS MÉNAGERS		
C.1- Tri- Séparation (hors pose et dépose) (Inclus) : le litre collecté (Ordre Municipal et Association)		
C.1.1- Tri- Séparation (hors pose et dépose) (Inclus) : le litre collecté (Ordre Municipal et Association)	0,0254 €	0,0254 €
C.1.2- Tri- Séparation (hors pose et dépose) (Inclus) : le litre collecté (Ordre Municipal et Association)	0,0127 €	0,0127 €
C.2- Conteneur séparateur verre - verre collecté plus d'un litre par semaine hors camion ou lors d'événements hebdomadaires de mise		
C.2.1- Tri- Séparation (hors pose et dépose) (Inclus) : le litre collecté (Ordre Municipal et Association)	70,00 €	70,00 €
C.2.2- Tri- Séparation (hors pose et dépose) (Inclus) : le litre collecté (Ordre Municipal et Association)	70,00 €	70,00 €
C.2.3- Tri- Séparation (hors pose et dépose) (Inclus) : le litre collecté (Ordre Municipal et Association)	0,0254 €	0,0254 €
C.2.4- Tri- Séparation (hors pose et dépose) (Inclus) : le litre collecté (Ordre Municipal et Association)	0,0254 €	0,0254 €
C.2.5- Tri- Séparation (hors pose et dépose) (Inclus) : le litre collecté (Ordre Municipal et Association)	0,0127 €	0,0127 €
C.2.6- Tri- Séparation (hors pose et dépose) (Inclus) : le litre collecté (Ordre Municipal et Association)	0,0127 €	0,0127 €
C.3- Tri- Séparation (hors pose et dépose) (Inclus) : le litre collecté (Ordre Municipal et Association)	125,85 €	125,85 €
C.4- Zones collectées (hors pose et dépose) (Inclus)		
une décharge ou application aux résidents de la Zone d'Élévation de l'Ordre Municipal (40 litres par semaine, soit 560 l par semaine non cumulable avec C.1)		
C.4.1- Forfait pour collecte d'un conteneur de 120 l (40 litres, par an)	157,33 €	157,33 €
C.4.2- Forfait pour collecte d'un conteneur de 120 litres, par an	214,83 €	214,83 €
C.4.3- Forfait pour collecte d'un conteneur de 120 litres, par an	432,64 €	432,64 €
C.4.4- Forfait de collecte d'un conteneur de 120 litres, par an	0,0254 €	0,0254 €
C.4.5- Forfait de collecte d'un conteneur de 120 litres, par an	214,83 €	214,83 €
D- RÉGLEMENT DES CONTENEURS - Plus-Tax (hors camion ou lors d'événements hebdomadaires de mise)		
D.1- Conteneur verre, moins d'un litre par semaine (hors camion ou lors d'événements hebdomadaires de mise) (hors pose et dépose)	Prix TTC municipal de	Prix TTC municipal de
D.2- Conteneur papier, moins d'un litre par semaine (hors camion ou lors d'événements hebdomadaires de mise) (hors pose et dépose)	Marché en cours suivant le	Marché en cours suivant le
D.3- Conteneur verre, plus d'un litre par semaine (hors camion ou lors d'événements hebdomadaires de mise) (hors pose et dépose)	type de conteneur + prix de	type de conteneur + prix de
D.4- Conteneur verre, plus d'un litre par semaine (hors camion ou lors d'événements hebdomadaires de mise) (hors pose et dépose)	charge (tarif fixe 70 €)	charge (tarif fixe 70 €)
E- RÉFÉRENCE DES INSTALLATIONS DE SÉPARATION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET INSTALLATION DE COMPOSTAGE		
E.1- Décharge terrain, la terre	9,65 €	9,65 €
E.2- TDAF (hors pose et dépose) (Inclus)	Montant fixe par décret	Montant fixe par décret
E.3- Décharge pose et dépose, la terre		
E.3.1- Décharge pose et dépose, la terre	29,40 €	29,40 €
E.3.2- Décharge pose et dépose, la terre	20,00 €	20,00 €
E.4- Décharge pose et dépose, la terre	6,70 €	6,70 €
F- RÉFÉRENCE COMMERCIALES, ARTISANS, ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉCHETS		
F.1- Déchets non dangereux, la terre	27,00 €	27,00 €
F.2- Déchets verre, la terre	9,45 €	9,45 €
F.3- Déchets papier, la terre	7,55 €	7,55 €
F.4- Bois la terre	16,90 €	16,90 €
F.5- Déchets dangereux, la terre	3,15 €	3,15 €
F.6- Démolition de béton, la terre	3,15 €	3,15 €
F.7- Déchets dangereux	6,70 €	6,70 €
G- RÉFÉRENCE CENTRE DE TRANSFERT		
G.1- Adhésion pour déchets dangereux et assimilés, la terre	114,95 €	114,95 €
H- BARRIÈRE DE PÉAGE POUR ACCÈS AUX INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS		
H.1- Barricade de péage	25,20 €	25,20 €
I- VENTE DE COMPOSTS PRÊTS À L'EMPLOI		
I.1- Par les professionnels, la terre	0,90 €	0,90 €
I.2- Par les professionnels par quantité de 100 tonnes et plus, la terre	6,00 €	6,00 €
I.3- Par les professionnels par quantité de 100 tonnes et plus, la terre	4,90 €	4,90 €
I.4- Par les professionnels par la quantité de 100 tonnes et plus, la terre	6,90 €	6,90 €
I.5- Par les professionnels par la quantité de 100 tonnes et plus, la terre	6,90 €	6,90 €
I.6- Par les professionnels par la quantité de 100 tonnes et plus, la terre	4,90 €	4,90 €
J- VENTE DE BOYAUX FRANCHISES, DE PAILLAGE DE CHIFFONS MÉNAGERS		
J.1- Vente de boyaux franchises, la terre	6,70 €	6,70 €
J.2- Vente de paillage, la terre	25,00 €	25,00 €
J.3- Vente de boyaux franchises, la terre	20,00 €	20,00 €
K- VENTE D'INTERETS RECUEILS		
K.1- Vente de terre, la terre	3,00 €	3,00 €
K.2- Vente de terre, la terre	7,00 €	7,00 €
L- VENTES DES INSTALLATIONS ET DÉPANNAGE AUX ÉCHANGES		
L.1- Par les professionnels, la terre	94,00 €	94,00 €
L.2- Par les professionnels, la terre	6,70 €	6,70 €
M- RÉPLICATIONS DE DÉCHETS		
M.1- Réplication de déchets	10,00 €	10,00 €

Adopté : UNANIMITE
 POUR 81
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C-25-12-2018

ASSAINISSEMENT - RECONDUCTION DES TARIFS DE REDEVANCES EAUX USEES, EAUX PLUVIALES ET DE LA PFAC A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Approuve la présente délibération relative aux redevances d'assainissement des eaux usées et pluviales, de la PFAC ainsi que de ses nouvelles modalités de facturation applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

Adopte : UNANIMITE
POUR 81
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C-26-12-2018

ASSAINISSEMENT - ADMISSIONS EN NON-VALEUR (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Admet en non-valeur les différentes créances d'un montant de 81 398,60 €, déclarées irrécouvrables par le Comptable du Trésor. Ces créances feront l'objet d'une écriture comptable sur le budget annexe assainissement.
- Autorise le Président à signer les tableaux.

Adopte : UNANIMITE
POUR 81
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C-27-12-2018

GESTION DU PATRIMOINE - TRAVAUX, DE GROSSES REPARATIONS ET D'ENTRETIEN DES BATIMENTS (ACCORD CADRE) (M. MICHEL PAILLEY)

Le conseil :

- Autorise la signature des marchés.

N° de lot	Intitulé	Montants maximum contractuel pour la durée du marché en € HT
1	Gros œuvre	117 000€
2	Menuiseries bois et PVC, Cloisons sèches, Charpente bois et faux-plafonds	167 000€
3	Couverture, Zinguerie, Etanchéité	117 000 €
4	Menuiserie alu et acier, Serrurerie	59 000 €
5	Clôture	59 000 €
6	Plâtrerie, Carrelage	59 000 €
7	Stores et Rideaux	29 000 €
8	Revêtements de sols souples	42 000 €
9	Peinture, Revêtements muraux	59 000 €
10	Plomberie, Sanitaire, Chauffage, Ventilation	167 000 €
11	Electricité, Courants faibles	167 000 €
12	Nettoyage	84 000 €

Adopte : UNANIMITE
POUR 81
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C-28-12-2018

MARCHES PUBLICS/SYSTEMES D'INFORMATION - SOLUTION DE BILLETIQUE ET CONTROLE D'ACCES POUR DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES RECEVANT DU PUBLIC (M. JEAN BOULAIS)

Le conseil :

- Approuve le marché décrit ci-dessous et autorise sa signature :

Après déroulement de la procédure, le marché a été attribué comme suit :

Entreprise : HORANET

Montants

Accord cadre, partie à bons de commande	39 316,00 Euros HT
Marché subséquent n°1	68 886,00 Euros HT

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-29-12-2018

SYSTEMES D'INFORMATION - CONVENTION DE PRESTATIONS INFORMATIQUES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LE SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER (M. JEAN BOULAIS)

Le conseil :

- Approuve la convention de prestations informatiques entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et le SEV,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à la signer.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-30-12-2018

RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS (M. GERARD LABORDERIE)

Le conseil :

- Adopte les créations d'emplois figurant dans les tableaux des emplois proposés ci-dessous.

EMPLOIS PERMANENTS - CREATION

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat	Nombre d'emploi	Observations
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
PRINCIPAL	GESTION DES DECHETS	Surveillant de déchèteries	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	100%	C	1	Transformation du temps de travail 50 % - L'agent effectue régulièrement des heures complémentaires à hauteur de 50 %.
	GENS DU VOYAGE	Agent polyvalent de proximité	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	100%	C	1	Départ en retraite

	MEDIATHEQUES	Agent de bibliothèque	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	80%	C	1	Poste existant affectation interne d'un agent de la bibliothèque d'enseignement supérieur
	MUSEES	Régisseur d'œuvres	Assistant de conservation	Assistant de conservation Principal de 2 ^{ème} ou Assistant de conservation Principal de 1 ^{ère} classe	100 %	B	1	Suite à départ en retraite

EMPLOIS TEMPORAIRES – CREATIONS POUR L'ANNEE 2019

BUDGET	SERVICE	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat	Nombre d'emploi	Observations	
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi					
PRINCIPAL	SPORTS D'EAU	Agent d'accueil et d'entretien	Adjoint Administratif (AA)		100 %	C	1	Suite à mobilité interne de l'agent	
		Agent d'accueil et d'entretien	Adjoint technique (AT)		100 %	C	1	Suite à mobilité interne de l'agent	
		Agent d'accueil et d'entretien	Adjoint Administratif (AA) Ou adjoint technique		100 %	C	2	Suite à mobilité des agents	
	DECHETS MENAGERS Collecte des Déchets	Agent de collecte	Adjoint Technique			100 %	C	20	Accroissement saisonnier d'activités Congés ETE
			Adjoint Technique			100 %	C	14	Accroissement saisonnier d'activités Congés HIVER
			Adjoint Technique (AT)			100 %	C	18	Accroissement temporaires d'activités
			Adjoint Technique (AT)			100 %	C	6	Accroissement saisonnier d'activités Congés ETE

	DECHETS MENAGERS Déchetteries	Surveillant de déchetteries	Adjoint Technique (AT)		100 %	C	4	Accroissement saisonnier d'activités Congés HIVER
			Adjoint Technique (AT)		100 %	C	6	Accroissement temporaires d'activités

BUDGET	SERVICE	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat	Nombre d'emploi	Observations	
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi					
PRINCIPAL			Adjoint Administratif (AA)		100 %	C	2	Accroissements temporaires d'activités	
		SERVICE DIVERS	Adjoint technique (AT)		100 %	C	2	Accroissements temporaires d'activités	
			Adjoint Patrimoine (AP)		100 %	C	2	Accroissements temporaires d'activités	
			Rédacteur		100 %	B	1	Accroissement temporaires d'activités	
		DECHETS MENAGERS Transfert des déchets	Conducteur d'engin	AT	ATP2 maxi	100 %	C	1	Accroissement saisonnier d'activités
		DECHETS MENAGERS	Chauffeur poids Lourds	AT	ATP1 maxi	100 %	C	2	Accroissements temporaires d'activités
		Transport rotations déchetteries	Chauffeur poids Lourds	AT	ATP1 maxi	100 %	C	1	Accroissement saisonnier d'activités
		DECHETS MENAGERS	Conducteur d'engin	AT	ATP2 maxi	100 %	C	1	Accroissement saisonnier d'activités
		Unités de valorisation des déchets végétaux	Conducteur d'engin	AT	ATP2 maxi	100 %	C	2	Accroissement temporaires d'activités

TRANSPORTS	Transports	Chargé de mission déplacement en mode doux	Attaché		100%	A	1	Mission à durée déterminée
------------	------------	--	---------	--	------	---	---	----------------------------

Adopte : UNANIMITE 81
 POUR 0
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C-31-12-2018
 RESSOURCES HUMAINES - REGULARISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE L'EPCI (M. GERARD LABORDERIE)
 Le conseil :

- Adopte la régularisation du tableau des emplois de la CAN et sur lesquels aucun agent n'est affecté en vue d'une conformité avec l'inscription budgétaire du budget primitif.

SUPPRESSION :

Service	Grade	Equivalent Temps Plein	Catégorie
Assainissement	Adjoint Administratif territorial Principal de 1 ^{ère} classe	1	C
Assainissement	Adjoint Technique territorial	1	C
Assainissement	Adjoint Technique territorial Principal de 2 ^{ème} classe	6	C
Assainissement	Technicien	2	B
Aménagement du territoire	Attaché	1	A
Communication externe	Rédacteur	1	B
Conservatoire	Adjoint Administratif territorial	1	C
Conservatoire	Assistant de conservation Principal de 2 ^{ème} classe	1	B
Conservatoire	Assistant d'Enseignement Artistique	0,5	B
Conservatoire	Assistant d'Enseignement Artistique	0,25	B
Conservatoire	Assistant d'Enseignement Artistique	0,5	B
Conservatoire	Assistant d'Enseignement Artistique	0,5	B
Conservatoire	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	1	B
Conservatoire	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	0,4	B
Conservatoire	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	0,425	B
Conservatoire	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	0,5	B
Conservatoire	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	0,525	B
Conservatoire	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	0,625	B
Conservatoire	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	0,4	B

Conservatoire	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	0,5	B
Conservatoire	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	0,5	B
Conservatoire	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	0,5	B
Conservatoire	Professeur d'Enseignement Artistique Hors classe	1	A
Conservatoire	Rédacteur	1	B
Gestion des déchets	Adjoint Technique territorial	2	C
Gestion des déchets	Adjoint Technique territorial Principal de 2 ^{ème} classe	3	C
Gestion des déchets	Agent maitrise	1	C
Gestion des déchets	Agent maitrise Principal	1	C
Développement Economique	Directeur territorial	1	A
Développement Economique	Adjoint Administratif territorial	1	C
Systèmes d'Informations	Ingénieur	1	A
Systèmes d'Informations	Ingénieur Principal	1	A
Systèmes d'Informations	Technicien	1	B
Systèmes d'Informations	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	3	B
Ecole d'Arts Plastiques	Assistant d'Enseignement Artistique	0,15	B
Ecole d'Arts Plastiques	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	0,05	B
Ecole d'Arts Plastiques	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	0,425	B
Etudes et Projets Neufs	Adjoint Administratif territorial Principal de 2 ^{ème} classe	1	C
Finances et fiscalité	Adjoint Administratif territorial	1	C
Finances et fiscalité	Adjoint Administratif territorial Principal de 2 ^{ème} classe	1	C

Finances et fiscalité	Rédacteur	2	B
Gestion du Patrimoine	Adjoint Administratif territorial Principal de 1 ^{ère} classe	1	C
Gestion du Patrimoine	Adjoint Administratif territorial Principal de 2 ^{ème} classe	1	C
Médiathèques	Adjoint Technique territorial Principal de 2 ^{ème} classe	1	C
Médiathèques	Agent maitrise Principal	1	C
Médiathèques	Assistant de conservation	1	B
Médiathèques	Assistant de conservation Principal de 1 ^{ère} classe	1	B
Musées	Adjoint Technique territorial Principal de 2 ^{ème} classe	1	C
Musées	Adjoint territorial du patrimoine	1	C
Musées	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	B
Non utilisé après Commission Administrative Paritaire	Adjoint Administratif territorial Principal de 1 ^{ère} classe	4	C
Non utilisé après Commission Administrative Paritaire	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	1	B
Ressources Humaines	Adjoint Administratif territorial Principal de 2 ^{ème} classe	1	C
Ressources Humaines	Rédacteur	2	B
Sports	Adjoint Technique territorial	1	C
Sports	Adjoint Technique territorial Principal de 2 ^{ème} classe	1	C
Sports	Adjoint territorial d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	1	C
Sports	Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives	3	B
Sports	Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2 ^{ème} classe	3	B

Adopte : UNANIMITE 81
POUR 0
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C- 32-12-2018

RESSOURCES HUMAINES - REMUNERATION DES PARCOURS EMPLOIS COMPETENCES (M. GERARD LABORDERIE)

Le conseil :

- Autorise le versement d'une prime mensuelle aux agents en contrat emploi d'avenir depuis leur recrutement, ainsi que les primes citées ci-dessus versées aux fonctionnaires et agents non-titulaires de droit public en application des dispositions légales et conventionnelles attachées à ce statut.

Adopte : UNANIMITE 81
POUR 0
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C- 33-12-2018

MISSION GEMAPI ET AEP - CONVENTION AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DES DEUX-SEVRES POUR LES ANNEES 2018-2019 (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve la convention avec le FDGDON 79,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à la signer.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 34-12-2018

MISSION GEMAPI ET AEP - CONTRIBUTION DES SYNDICATS DE RIVIERE POUR 2018 (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve le versement de ces participations.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 35-12-2018

ASSAINISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE POUR LE SUIVI METROLOGIQUE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve le dossier de demande de subvention ;
- Sollicite auprès du Directeur de l'Agence de l'Eau des aides financières au taux le plus élevé possible.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 36-12-2018

ASSAINISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-NIORT (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve le dossier de demande de subvention ;
- Sollicite auprès du Président du Conseil Départemental et du Directeur de l'Agence de l'Eau des aides financières au taux le plus élevé possible.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 37-12-2018

ASSAINISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX USEES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE PELLE-CHAT (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve le dossier de demande de subvention ;
- Sollicite auprès du Président du Conseil Départemental et du Directeur de l'Agence de l'Eau des aides financières au taux le plus élevé possible.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 38-12-2018

ASSAINISSEMENT - OFFRE DE CONCOURS DE MME G POUR LE BRANCHEMENT PAR REFOULEMENT A EPANNES (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Accepte l'offre de concours proposée par Mme G. au titre d'un branchement par refoulement pour un montant estimatif de 1 436,98€ HFCTVA (+5%) ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention ci-jointe fixant les modalités de l'offre de concours et tous les documents relatifs à cette affaire.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 39-12-2018

ADMINISTRATION GENERALE, JURIDIQUE - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE MME H. ET LA CAN (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer le protocole d'accord transactionnel.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 40-12-2018

ETUDES ET PROJETS NEUFS - AMENAGEMENT DE L'EQUIPEMENT TECHNIQUE DU VALLON D'ARTY : MODIFICATION DE LA FOSSE D'ENTRETIEN ET TRAVAUX COMPLEMENTAIRES (M. PHILIPPE MAUFFREY)

Le conseil :

- Approuve les modifications de programme relatives aux modifications de la fosse d'entretien des véhicules, ainsi que les adaptations techniques relatives à la mise en œuvre de surbots dans les vestiaires et une commande groupée des volets roulants de l'atelier ;
- Autorise la signature des avenants n°3 aux marchés de travaux pour les lots n°1, 4, 5, 8, 12 et 18 et toutes les pièces s'y rapportant ;
- Autorise la signature de l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces s'y rapportant.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 41-12-2018

GESTION DES DECHETS - CONSTRUCTION ET GESTION D'UN CENTRE DE TRI PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL - APPROBATION DES STATUTS ET ENTREE AU CAPITAL DE LA SPL UNITRI (M. PHILIPPE MAUFFREY)

Le conseil :

- Approuve la participation de la CAN au capital de la société publique locale (SPL) UniTri à hauteur de 126 558 actions, pour une valeur nominale chacune d'un euro,
- Approuve les statuts de la SPL UniTri, tels que joints en annexe à la présente délibération et d'autoriser le Président à les signer,
- Approuve le pacte d'actionnaires joint à la présente délibération,
- Approuve la composition du conseil d'administration fixant à 18 le nombre d'administrateurs,
- Approuve la désignation 2 représentants de la CAN au sein du conseil d'administration de la SPL UniTri à savoir :
 - o Monsieur Claude ROULLEAU,
 - o Monsieur Philippe MAUFFREY.
- Autorise les représentants ainsi désignés à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SPL UniTri (présidence, vice-présidence, présidence direction générale, membre titulaire suppléant des éventuelles commissions d'appel d'offres, etc.),

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 42-12-2018

ADMINISTRATION GENERALE, JURIDIQUE - AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TEMPS PARTAGE DE LA MEDIATHEQUE DE SAINTE-PEZENNE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Approuve l'avenant n°5 à la convention portant mise à disposition à temps partagé entre la Ville de Niort et la CAN de la médiathèque de Sainte-Pezenne ;
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer ledit avenant.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 43-12-2018

MEDIATHEQUES - RECONNAISSANCE DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA MEDIATHEQUE DE MAGNE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019 (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Reconnaît, à compter du 1er janvier 2019, l'intérêt communautaire de la médiathèque de Magné en application de la délibération du 16 novembre 2015 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle "Construction aménagement entretien et gestion des équipements culturels et sportifs" ;
- Adopte le principe de gratuité pour les usagers exclusifs de la Médiathèque de Magné jusqu'à la pleine intégration informatique de l'équipement dans le système d'information du réseau du Catalogue et au plus tard le 1er janvier 2020 ;
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer le Procès-verbal de mise à disposition de l'équipement annexé à la présente délibération ;
- Autorise la signature de la convention de prestation de service avec la commune de Magné pour que cette dernière puisse assurer l'entretien des locaux conformément aux conditions précisées dans ladite convention (en annexe).
- Autorise la signature de la convention de mise à disposition de l'équipement à l'association "Lire et Délire" à compter du 1er janvier 2019 dans les conditions précisées dans la convention jointe en annexe.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	80
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	1

C-44-12-2018

RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS TRANSFERT DE LA MEDIATHEQUE DE MAGNE AU SEIN DU RESEAU DES MEDIATHEQUES DE LA CAN - CREATION DES EMPLOIS ET APPROBATION DE LA FICHE D'IMPACT (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Adopte les créations d'emplois figurant dans les tableaux des emplois proposés ci-dessous, à compter du 1er janvier 2019 :

EMPLOIS PERMANENTS - CREATION

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat	Nombre d'emploi	Observations
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
PRINCIPAL	MEDIATHEQUES	Animateur des bibliothèques	Adjoint du patrimoine	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} Classe	80%	C B	1	Transfert de la Médiathèque de Magné au sein de la CAN
	MEDIATHEQUES	Agent de bibliothèques	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	50%	C	1	Transfert de la Médiathèque de Magné au sein de la CAN

- Approuve la fiche d'impact en annexe.

Adopte : UNANIMITE
POUR 81
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C-45-12-2018

MUSEES - FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE - RESTAURATION DE LA PEINTURE PAYSANNE DU MARAIS PAR HELENE COLIN LEFRANCQ - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNE DE MAGNE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Valide l'octroi d'une subvention d'un montant de 2375.52 euros à la commune de Magné pour la restauration de l'œuvre picturale Paysanne du Marais, huile sur toile, par Hélène Colin-Lefrancq,
- Valide le plan de financement prévisionnel,
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer les documents nécessaires.

Adopte : UNANIMITE
POUR 81
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C-46-12-2018

MUSEES - ACQUISITION D'UNE PAIRE DE BOTTES DE HUTTIERS - INSCRIPTION A L'INVENTAIRE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Autorise l'inscription de cette acquisition sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer les documents afférents à cette acquisition.

Adopte : UNANIMITE
POUR 81
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C-47-12-2018

MUSEES - ACQUISITION D'UN TRETEAU DE CHAMOISEUR - INSCRIPTION A L'INVENTAIRE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Autorise l'inscription de cette acquisition sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer les documents afférents à cette acquisition.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-48-12-2018

MUSEES - ACQUISITION D'UN ENSEMBLE DE TEXTILES - INSCRIPTION A L'INVENTAIRE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Autorise l'inscription de cette acquisition sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer les documents afférents à cette acquisition.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-49-12-2018

COHESION SOCIALE INSERTION - OBSERVATOIRE DES SOLIDARITES - CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT AVEC LE CCAS (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Approuve la convention triennale ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention relative à l'Observatoire des solidarités et tous les documents s'y afférents ;
- Autorise le versement indiqué au titre de l'année 2018.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	80
	CONTRE	1
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-50-12-2018

COHESION SOCIALE INSERTION - CONTRAT DE VILLE - VOLET SOLIDARITE CITOYENNETE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE VILLE DE L'ANNEE 2017 (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Approuve le rapport annuel du Contrat de ville pour l'année 2017.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	80
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1
	NON PARTICIPE	0

C-51-12-2018

COHESION SOCIALE INSERTION - CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - VOLET CITOYENNETE - ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JEAN ZAY NOUVEAU PRESTATAIRE CHEQUES LOISIRS (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Approuve l'adhésion de l'association sportive du Collège Jean Zay en tant que prestataires chèques loisirs,
- Approuve la convention,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cette convention ainsi que tous documents afférents à leur mise en œuvre.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 52-12-2018

COHESION SOCIALE INSERTION - SCHEMA DURABLE DE COHESION SOCIALE - NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CAN ET LA MISSION LOCALE SUD DEUX-SEVRES 2019-2021 (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Autorise le Président de la CAN à signer cette convention avec la Mission Locale Sud Deux-Sèvres pour la période 2019-2021, sur la base d'objectifs ciblés ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1
	NON PARTICIPES	3

C- 53-12-2018

FINANCES ET FISCALITE - ZAC POLE SPORTS - CONVENTION N°2 D'AVANCE DE TRESORERIE AVEC DEUX-SEVRES AMENAGEMENT (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Accorde une avance de trésorerie de 1,4 M€ à Deux-Sèvres Aménagement dans le cadre de l'opération Terre de Sports qui sera versée à la signature de la convention,
- Approuve la convention d'avance de trésorerie,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents à intervenir.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 54-12-2018

ETUDES ET PROJETS NEUFS/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - NOUVELLE PEPINIERE D'ENTREPRISES ET ESPACE DE COWORKING - CONSULTATION DES ENTREPRISES TRAVAUX (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Autorise le lancement de la consultation,
- Approuve et autorise la signature des marchés à l'issue de la procédure de passation.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 55-12-2018

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA CAN POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE EN 2017 (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Approuve le principe de la prise en charge financière de la prestation de la société Go PUB par la Ville de Niort au prorata du montant de la taxe perçue,
- Accepte le montant de la participation financière de la Ville de Niort qui s'élève à 11 043,36 € TTC pour l'année 2017,
- Approuve le principe de la prise en charge financière par la CAN du montant dû par les autres communes en plus de la part qui lui sera imputée pour les 2017,
- Accepte le montant de la participation financière de la CAN qui s'élève à 34 970,64 € TTC (soit la part CAN de 33 590,22 € + la part des autres communes de 1 380,42 € au total) pour l'année 2017,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cette convention.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 56-12-2018

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - APPEL A PROJET - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Approuve la candidature à l'Appel à Projet Programme National pour l'Alimentation 2018-2019.
- Autorise le Président ou son délégataire à signer tous documents s'y référant.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 57-12-2018

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - NIORT NUMERIC #7 - EVENEMENT 2019 - TARIFICATION DES STANDS EXPOSANTS (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Approuve la tarification des stands proposée ci-dessus,
- Approuve la gratuité des stands pour nos principaux sponsors et co-organisateurs ainsi que pour l'espace startups,
- Approuve la remise de 50% pour les sponsors « Bronze » à 3 500 €,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	80
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 58-12-2018

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - OUVERTURE DOMINICALE DES ACTIVITES COMMERCIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAN (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Valide une amplitude d'ouverture des activités commerciales sur le territoire de la CAN de 8 dimanches pour l'année 2019 sur les communes de l'agglomération du Niortais à répartir selon une concertation entre ces dernières,
- Note que cet avis sur l'amplitude d'ouverture s'entend en dehors des commerces dits traditionnels et de bouche.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	76
	CONTRE	0
	ABSTENTION	3
	NON PARTICIPE	0

C- 59-12-2018

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA CO-EXPOSITION AU SALON DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES (SIMI) (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Autorise le versement d'une subvention de 7 000 € à l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 60-12-2018

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SUBVENTION A LA 18EME EDITION DE LA SOIREE DE L'EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES DEUX-SEVRES (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Soutient la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres pour l'organisation de la 18ème édition de la soirée de l'excellence par le versement d'une subvention de 2 000 €,

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 61-12-2018

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - VENTE D'UN TERRAIN DE 106 M² ENVIRON SUR LE PARC D'ACTIVITES MENDES-FRANCE A NIORT A LA SCI DE NIORT (SAS CAFES MERLING GESTION) (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Cède à la SCI de Niort (SAS Cafés Merling Gestion), représentée par Vincent MERLING, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, la parcelle IB29 (d'une surface de 106 m2 environ), située sur le Parc d'Activités "Mendès-France" à Niort, au prix de 15,00 € HT/m2 ;
- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 1 778,68 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 1 590,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur marge égale à 188,68 €) ;
- Fixe ces conditions de vente à une durée qui n'excèdera pas six mois à compter de la présente délibération, et dire que la signature de l'acte de vente devra impérativement intervenir dans ce délai ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 61Bis-12-2018

Développement économique - Association 36 Quai des Arts - Subvention 2018 (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'association 36 Quai des Arts pour l'année 2018,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	79
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 62-12-2018

ORGANISATION DE L'ESPACE - DEBAT ANNUEL SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Prend acte de la tenue du débat annuel de la politique locale de l'urbanisme.

C- 63-12-2018

ORGANISATION DE L'ESPACE - DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SANSAIS - NOUVEL AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Engage une procédure de modification simplifiée suivant les dispositions des articles L 153-45 et suivants, du code de l'urbanisme ;
- Définit les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Sansais dans les conditions suivantes :
 - o Le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public à la mairie de Sansais et à l'accueil du siège de la CAN (140, Rue des Equarts – CS 28770 79027 NIORT Cedex), du 14 janvier au 15 février 2019 inclus,

- o Les observations du public seront consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Sansais (le lundi de 15h à 18h, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h) et du siège de la CAN (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h), durant toute la durée de mise à disposition du dossier,
 - o Durant la période de mise à disposition, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à la CAN. Elles seront annexées au registre,
 - o Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage à la mairie de Sansais et au siège de la CAN et par insertion dans la presse locale, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 64-12-2018

ORGANISATION DE L'ESPACE - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE NIORT (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Approuve la modification simplifiée n°1 du PLU de Niort,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 65-12-2018

ORGANISATION DE L'ESPACE - ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE NIORT (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Engage la procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Niort ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à demander la désignation d'un Commissaire-Enquêteur au Tribunal Administratif de Poitiers ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 66-12-2018

ORGANISATION DE L'ESPACE - ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Engage la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mauzé-sur-le-Mignon ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à demander la désignation d'un Commissaire-Enquêteur au Tribunal Administratif de Poitiers ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-67-12-2018

ADT ET POLITIQUES PUBLIQUES - CONVENTION AVEC LA VILLE DE NIORT POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Approuve le modèle type de convention,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ladite convention avec la Commune de Niort.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 78
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C-68-12-2018

RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLUI - CREATION DES EMPLOIS ET APPROBATION DE LA FICHE D'IMPACT (M. GERARD LABORDERIE)

Le conseil :

- Adopte les créations d'emplois figurant dans les tableaux des emplois proposés ci-dessous :

EMPLOIS PERMANENTS - CREATION

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat	Nombre d'emploi	Observations
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Instructeur droit des sols	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe ou Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe ou Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	100%	C ou B	4	Suite transfert de la compétence « Aménagement du territoire et urbanisme » VND/CAN
		Contrôleur	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe ou Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe ou Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	100%	C ou B	1	Suite transfert de la compétence « Aménagement du territoire et urbanisme » VND/CAN
		Assistant Instructeur	Adjoint Administratif ou Adjoint Technique	Rédacteur ou Technicien	100%	C ou B	1	Suite transfert de la compétence « Aménagement du territoire et urbanisme » VND/CAN
		Assistante Administrative et Comptable	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	100%	C	1	Suite transfert de la compétence « Aménagement du territoire et urbanisme » VND/CAN

		Adjoint au Directeur	Ingénieur ou Attaché	Ingénieur Principal ou Attaché Principal	100%	A	1	Suite transfert de la compétence « Aménagement du territoire et urbanisme » VND/CAN
		Directrice urbanisme réglementaire et stratégie foncière	Attaché ou Ingénieur	Attaché hors classe ou Ingénieur en Chef	100%	A	1	Suite transfert de la compétence « Aménagement du territoire et urbanisme » VND/CAN
		Géomaticien - SIG	Technicien	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	100%	B	1	Suite transfert de la compétence « Aménagement du territoire et urbanisme » VND/CAN

- Approuve la fiche d'impact en annexe.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 78
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C- 69-12-2018

ADT ET POLITIQUES PUBLIQUES - DELEGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE NIORT "PASSAGE DU COMMERCE" (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Abroge la délégation du droit de préemption au maire de la commune de Niort sur le périmètre de veille ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 78
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C- 70-12-2018

ADT ET POLITIQUES PUBLIQUES - CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ACTION LOGEMENT (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Approuve le principe de ce partenariat,
- Autorise le Président à signer la convention - cadre et toutes pièces afférentes.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 78
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C- 71-12-2018

HABITAT - ADAPTATION DU PARC LOCATIF SOCIAL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A HABITAT SUD DEUX-SEVRES POUR L'ADAPTATION DE 6 LOGEMENTS (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Attribue une aide financière de 9 000 € à Habitat Sud Deux-Sèvres pour l'adaptation de 6 logements locatifs sociaux,
- Autorise, sur la base des modalités définies et les pièces justificatives nécessaires, le versement du montant estimatif maximal par logement à Habitat Sud Deux-Sèvres,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 78
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C- 72-12-2018

HABITAT - OPAH COMMUNAUTAIRE 2018-2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS PRIVES (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Valide l'engagement financier de la CAN indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe,
- Autorise le versement des subventions aux bénéficiaires, à réception de la feuille de calcul de l'Anah,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

ANNEXE

TABLEAU RECAPITULATIF DES AIDES FINANCIERES PREVISIONNELLES

	Adresse des logements concernés	Commune	Typologie de travaux	Travaux HT éligibles	Subventions Anah + HM*	Subventions CAN
Logt 1	111, rue de Ribray	NIORT	PO** - ENERGIE	20 442,06 €	8 378 €	1 000 €
Logt 2	9, rue de Bel Air - Bassée	FRONTENAY ROHAN ROHAN	PO - ADAPTATION	5 837,73 €	2 919 €	2 000 €
Logt 3	20, rue Lanzin - le Grand Bois	LA FOYE MONJAULT	PO - ENERGIE	10 925,33 €	2 184 €	2 000 €
Logt 4	4, impasse E. About	NIORT	PO - ENERGIE	23 060,00 €	3 200 €	1 000 €
Logt 5	4, impasse du Parc	NIORT	PO - ENERGIE	7 782,01 €	1 556 €	2 000 €
Logt 6	22, rue des Coutelles - Boisserolles	PLAINE D'ARGENSON	PO - ADAPTATION	4 367,76 €	2 184 €	2 000 €
Logt 7	7, rue des Sazinelles	MAUZE SUR LE MIGNON	PO - ENERGIE	15 310,21 €	2 934 €	2 000 €
Logt 8	29, rue Denis Diderot	NIORT	PO - ENERGIE	18 072,32 €	86 824 €	1 000 €
Logt 9	13, square Montaigne	NIORT	PO - ENERGIE	7 987,37 €	1 602 €	2 000 €
Logt 10	52A, rue de la Gavacherie	NIORT	PO - ENERGIE	16 508,14 €	3 200 €	1 000 €
Logt 11	80, rue des 4 Marie	ECHIRE	PO - ADAPTATION	34 540,50 €	7 000 €	1 000 €
Logt 12	11, route du Grand Maudit	MARIGNY	PO - ENERGIE	12 936,68 €	7 762 €	2 000 €
Logt 13	218b, route de Coulonges	NIORT	PO - ENERGIE	21 577,41 €	8 600 €	1 000 €
Logt 14	15, rue Champbranger	MAUZE SUR LE MIGNON	PO - ENERGIE	5 816,93 €	3 491 €	2 000 €
Logt 15	9, chemin du Pinier	GERMOND ROUVRE	PO - ADAPTATION	5 513,20 €	2 757 €	2 000 €
Logt 16	114, rue du Hameau de la Moie	AIFFRES	PO - ADAPTATION	7 273,64 €	2 546 €	1 000 €
Logt 17	810, rue de la Digue	AIFFRES	PO - ENERGIE	16 433,32 €	7 162 €	1 000 €
Logt 18	22, rue François Broussais	NIORT	PO - ENERGIE	19 225,05 €	11 612 €	2 000 €
	TOTAUX			253 609,66 €	165 911 €	28 000 €

* HM : Habiter Mieux
** Propriétaire Occupant

Adopte : UNANIMITE
 POUR 78
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C- 73-12-2018

HABITAT - ASSOCIATION L'ESCALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2018 (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Approuve la subvention de la CAN, d'un montant de 20 000 €, octroyée à l'association L'Escale, au titre de l'année 2018, pour la gestion des Résidences étudiantes à Niort,
- Approuve la subvention de la CAN, d'un montant de 92 000 €, octroyée à l'association L'Escale, au titre de l'année 2018, pour l'habitat des jeunes,

- Approuve le soutien financier de la CAN, d'un montant de 6 000 €, octroyée à l'association L'Escale, au titre de l'année 2018, pour la gestion, le fonctionnement et le développement d'un Service Logements des Jeunes (SILOJ),
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer les conventions de partenariat et d'objectifs entre la CAN et l'association L'Escale relatives aux modalités de paiement de ces soutiens financiers respectifs,
- Autorise le versement de chacune de ces subventions respectives à l'association L'Escale,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les autres documents relatifs à ces dossiers.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1
	NON PARTICIPE	0

C-74-12-2018

HABITAT - PRODUCTION LOCATIVE SOCIALE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE 66 LOGEMENTS A CHAURAY, MAGNE ET LE VANNEAU-IRLEAU (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Attribue une aide financière globale de 1 845 000 € à Immobilière Atlantic Aménagement, dont 1 116 000 € pour la construction de 40 logements locatifs sociaux à Chauray, 336 000 € pour la construction de 12 logements locatifs sociaux à Magné et 393 000 € pour la construction de 14 logements locatifs sociaux au Vanneau-Irleau,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer les conventions tripartites de partenariat avec Immobilière Atlantic Aménagement et les communes de Chauray, Magné et Le Vanneau-Irleau relatives à la construction de 66 logements locatifs sociaux,
- Autorise, sur la base des modalités définies et les pièces justificatives nécessaires, le versement de ces montants estimatifs maximaux par opération à Immobilière Atlantic Aménagement,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-75-12-2018

HABITAT - PRET A TAUX 0 DE LA CAN - BONIFICATIONS AUX ETABLISSEMENTS BANCAIRES PARTENAIRES DE 7 PRETS D'ACCESSION A LA PROPRIETE (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Attribue une aide financière globale de 17 500 € à sept primo-accédant à la propriété au titre du Prêt à 0 % de la CAN,
- Autorise le versement en une seule fois, du montant respectif pour chaque opération au profit de l'établissement bancaire concerné, sur la base de l'acceptation de l'offre de Prêt à 0 % de la CAN par chaque bénéficiaire,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 76-12-2018

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTÉ (CTEC) DE LA COMPETENCE REGIONALE "ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE" 2018-2021 (M. ERIC PERSAIS)

Le conseil :

- Désigne Monsieur Eric PERSAIS en tant que représentant de la CAN,
- Approuve les termes de la convention territoriale d'exercice concerté de la compétence Enseignement Supérieur – Recherche, 2018-2021 et d'autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document afférent,
- Autorise le Président à solliciter le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine pour toute demande de co-financements, en rapport avec la déclinaison du Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation et dans le respect des dispositions prévues par la convention territoriale d'exercice concerté 2018-2021.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 77-12-2018

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2016-2018 AVEC L'UNIVERSITE DE POITIERS (FONDATION POITIERS UNIVERSITE) - PARTICIPATION 2018 (M. ERIC PERSAIS)

Le conseil :

- Approuve la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Niortais par le versement d'une subvention de 20 000 € au titre de l'année 2018.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 78-12-2018

TRANSPORTS ET MOBILITE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS DE LA SAEML SO-SPACE - ANNEE 2017 (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Approuve conformément aux dispositions du CGCT, le rapport écrit présentant les éléments techniques et comptables de l'année 2017 relatifs aux activités de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) SO SPACE.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 79-12-2018

TRANSPORTS ET MOBILITE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS DE LA SEMTAN - ANNEE 2017 (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Approuve conformément aux dispositions du CGCT, le rapport écrit présentant les éléments techniques et comptables de l'année 2017 relatifs aux activités de la SEMTAN.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 80-12-2018

TRANSPORTS ET MOBILITE - RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ANNEE 2017 - DU 1ER JANVIER AU 31 MARS 2017 (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Prend acte du rapport du délégataire du service public des transports urbains pour le 1er trimestre de l'année 2017.

C- 81-12-2018

TRANSPORTS ET MOBILITE - RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ANNEE 2017 - DU 1ER AVRIL AU 31 DECEMBRE 2017 (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Reporte ce projet de délibération.

C- 82-12-2018

TRANSPORTS ET MOBILITE - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA VILLE DE NIORT POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX TRANSPORTS URBAINS (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Approuve le texte de la convention,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la ville de Niort.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 83-12-2018

TRANSPORTS ET MOBILITE - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA COMMUNE DE VOUILLE POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX TRANSPORTS URBAINS (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Approuve le texte de la convention,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué à signer la convention de participation financière entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la commune de Vouillé.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 84-12-2018

TRANSPORTS ET MOBILITE - CANDIDATURE DE LA CAN A L'APPEL A PROJET VELO ET TERRITOIRES DE L'ADEME (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Valide la candidature de la CAN à cet appel à projet de l'ADEME,
- Autorise le Président ou Membre du Bureau Délégué aux Transports à signer le dossier de candidature et les documents s'y rapportant.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 85-12-2018

TRANSPORTS ET MOBILITE - ACQUISITION D'UN AUTOBUS ARTICULE D'OCCASION (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Approuve la commande ci-dessus et autorise le Président ou le Membre du Bureau délégué à signer tous les documents nécessaires.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 86-12-2018

TRANSPORTS ET MOBILITE - ACQUISITION DE CINQ AUTOBUS NEUFS A GABARIT REDUIT (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Approuve le lancement de la consultation pour l'acquisition de cinq autobus à gabarit réduit,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué aux Transports à

signer le marché à l'issue de la procédure.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 87-12-2018

TRANSPORTS ET MOBILITE - ACQUISITION DE TROIS MINIBUS ELECTRIQUES -
AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES ET SIGNATURE DU
MARCHE A L'ISSUE DE LA PROCEDURE (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Approuve le lancement de la consultation pour l'acquisition de trois minibus électriques,
- Adopte le plan de financement prévisionnel,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué aux Transports à solliciter les différents financeurs et à signer tous les documents afférents,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué aux Transports à signer le marché à l'issue de la procédure.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 88-12-2018

TRANSPORTS ET MOBILITE - FIN DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ROULANT ET SORTIE
DE PATRIMOINE (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Constate la sortie du patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Niortais du véhicule indiqué ci-dessus étant précisé que ce véhicule sera restitué à la ville de Niort qui l'avait mis à disposition de la Communauté d'Agglomération du Niortais dans le cadre du transfert de la compétence transport le 1er janvier 2000,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué à signer tous les documents nécessaires.

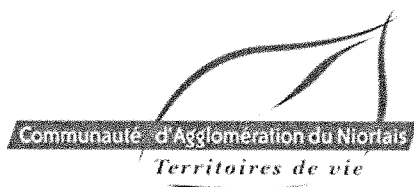
Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

Certifie l'affichage du compte rendu des décisions
du Conseil d'Agglomération

Le 11 décembre 2018

Le Président,

Jérôme BALOGÉ



COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Décisions concernant des marchés passés au dessus de 4 000 € HT
(les marchés sont consultables auprès du service des Assemblées)

Date de dépôt de la décision en Préfecture	Services	Titre	Montant et/ou Observations
25/07/2018	Transports	Acquisition de trottinettes électriques pour la Communauté d'Agglomération du Niortais	23 751,90 € TTC
28/08/2018	DEVECO	Etude de préfiguration du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial	25 740 € TTC
14/09/2018	Marchés Publics / Système d'Information	Marché pour la fourniture d'équipements réseaux, de téléphonie sur IP et de prestations annexes	112 931,88 € TTC
01/10/2018	Marchés Publics / Gestion du Patrimoine	Marché subséquent 8 pour le nettoyage de la station d'épuration de la commune d'Aiffres	8 843,06 € HT
12/10/2018	Déchets Ménagers	Réparation broyeur rapide Willibald MZA 400	11 199,26 € TTC
12/10/2018	Déchets Ménagers	Fourniture de sacs 100% biodégradables et compostables pour bacs 120/140 Litres	9 918,72 € TTC
18/10/2018	Marchés Publics / Gestion du Patrimoine	Marché subséquent 7 pour l'entretien des locaux 12-14 avenue Jacques Bujault	9 319,30 € HT pour une durée d'environ 6 mois
19/10/2018	DGP	Marché de reprographie pour les services de la CAN - Avenant n°1 au marché n°2018 707	Prestations supplémentaires aux bordereaux de prix.

23/10/2018	Transports	Acquisition d'un chariot élévateur électrique d'occasion pour la Communauté d'Agglomération du Niortais	19 800 € TTC
23/10/2018	Marchés Publics / Etudes et Projets Neufs	Marché pour les travaux de curage désamiantage, dans le cadre de la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy	Montant tranche ferme: 167 697,60 € HT, Montant tranche optionnelle: 3 150,00 € HT



Décisions liées à toutes les autres délégations du Président

(les pièces annexes sont consultables auprès du service des assemblées)

Date de dépôt de la décision en Préfecture	Services	Titre	Montant et/ou Observations
23/03/2018	Musées	Convention de prêt d'œuvres avec Nicole DORAY-SOULARD - Exposition "Art de faire, Faire de l'art"	Prêt d'œuvre à titre gratuit du 14 mars au 3 juin 2018
23/03/2018	Musées	Convention de prêt d'œuvres avec Serge NICOLE - Exposition "Art de faire, Faire de l'art"	Prêt d'œuvre à titre gratuit du 14 mars au 3 juin 2018
04/04/2018	Musées	Convention de prêt d'œuvres avec Nicole DORAY-SOULARD - Accrochage "Il était une fois"	Prêt d'œuvre à titre gratuit du 6 mars au 8 avril 2018
05/06/2018	EPN	Autorisation de demande de permis de construire pour la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort	Dépôt de la demande de permis de construire
30/07/2018	Musées	Avenant 1 à la convention de prêt d'œuvres avec Dominique BAJARD - Exposition "Art de faire, Faire de l'art"	Prolongation du prêt des œuvres jusqu'au 1 ^{er} octobre 2018
30/07/2018	Musées	Avenant 1 à la convention de prêt d'œuvres avec Agnès COUPEY - Exposition "Art de faire, Faire de l'art"	Prolongation du prêt des œuvres jusqu'au 1 ^{er} octobre 2018
11/09/2018	Musées	Avenant 1 à la convention de prêt d'œuvres avec Serge NICOLE - Exposition "Art de faire, Faire de l'art"	Prolongation du prêt des œuvres jusqu'au 1 ^{er} octobre 2018
11/09/2018	DEVECO	Convention d'occupation précaire d'un atelier relais à Echiré avec la SARL M'ROAD AUTO	Montant du loyer: 694,60 € HT/mois pour 1 an (soit du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019)

28/09/2018	Administration Générale	Médiathèque Pierre MOINOT / Ménage de la placette	Montant annuel 2018: 12 950 €
01/10/2018	Communication Communauté	Salon de l'Habitat 2018 - Location d'un stand auprès de l'Association "Salon Habitat 79"	2 700 € HT
02/10/2018	Affaires Juridiques	Etude juridique relative aux modalités d'exercice de la compétence GEMAPI - Création d'un syndicat mixte	Montant forfaitaire des honoraires : 170 € HT
05/10/2018	Marchés Publics / Développement Economique	Avenant au marché n°2012 009 relatif à l'aménagement de la ZAC Le Luc Les Carreaux - Lot 2	131 306,85 € HT
05/10/2018	DEVECO	L'ESSentiel - Contrat d'hébergement conclu avec SCOPADOM (Services COopératifs Personnalisés d'Aide à DOMicile)	Montant du loyer: 241,08 € HT/mois pour 1 an (soit du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019)
12/10/2018	Bibliothèques et Lecture Publique	Restauration PLAN DE NIORT INTRAMUROS fin 18 ^{ème} -début 19 ^{ème} siècle	8 413 € TTC
12/10/2018	Bibliothèques et Lecture Publique	Achat d'un forfait de visionnages de vidéo à la demande	4 050 € HT
12/10/2018	Bibliothèques et Lecture Publique	Réabonnement à la base bibliographique d'Electre	4 888 € HT pour 1 an
18/10/2018	Patrimoine	Avenant n°1 à la convention de location entre le SIEDS et la CAN - Immeuble 7 et 9 rue de l'ancien Musée à Niort	/
18/10/2018	Patrimoine	Avenant n°1 à la convention de location entre le SIEDS et la CAN - Immeuble 8 rue Notre Dame à Niort	Prolongation de la mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2019
19/10/2018	Bibliothèques et Lecture Publique	Achat des droits d'accès à la ressource numérique "toutapprendre.com" pour 1 an à compter du 1 ^{er} janvier 2019	4 497,50 € HT
19/10/2018	Bibliothèques et Lecture Publique	Convention de partenariat entre l'Association D4B et la Communauté d'Agglomération du Niortais	/

Date de dépôt de la décision en Trésorerie	Services	Titre	Montant et/ou Observations
17/09/2018	Finances	Cessation de fonctions du mandataire suppléant pour la régie de recettes de la médiathèque La Mare aux Loups à Saint-Gelais	/
17/09/2018	Finances	Nomination d'un nouveau mandataire suppléant pour la régie de recettes de la médiathèque La Mare aux loups à Saint-Gelais	/
19/09/2018	Finances	Nomination de mandataires pour la régie de recettes des musées Bernard d'Agesci et du Donjon de Niort	/
27/09/2018	Finances	Nomination d'un régisseur, d'un mandataire suppléant et des mandataires pour la régie de recettes de la collecte de la Taxe de Séjour de la Communauté d'Agglomération du Niortais	Montant annuel de l'indemnité de responsabilité: 320 €
28/09/2018	Finances	Création d'une régie de recettes pour la collecte de la taxe de séjour de la Communauté d'Agglomération du Niortais	/
28/09/2018	Finances	Modification de la régie de recettes coworking Niort Tech	/
01/10/2018	Finances	Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes du Centre aquatique des fraignes à Chauray	/